

Conseillers de Prévention Départementaux **1^{er} et 2nd degré**

Les conseillers de prévention départementaux sont nommés dans le champ de compétence des C.H.S.C.T. départementaux par les Directeurs Académiques des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN) concernés parmi les personnels placés sous leur autorité. Ils sont placés sous leur autorité et exercent ainsi leurs compétences en conseil hygiène et sécurité sous la responsabilité de ce dernier.

Mission générale :

Leur mission est d'assister et de conseiller le DASEN, auprès duquel ils sont placés, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et de santé au travail.

Missions particulières :

- conseiller les chefs de service, d'établissement (E.P.L.E.), les IEN de circonscription, les directeurs et chargés d'école, en matière d'hygiène, de santé, de sécurité et de conditions de travail, et notamment pour la réalisation de l'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique de l'établissement, de la circonscription ou de l'école.
- assurer la coordination de tous les assistants de prévention d'E.P.L.E. ou de circonscription par des réunions régulières,
- mettre en place et assurer le suivi de la formation initiale et continue des assistants de prévention,
- coordonner, avec les E.P.L.E., les écoles, et les collectivités territoriales de rattachement respectives, l'application des règles d'hygiène, de santé, de sécurité et de conditions de travail aux agents de ces collectivités en poste dans les E.P.L.E. ou écoles.
- être le centre de ressources documentaires départemental en matière d'hygiène, de santé, de sécurité et de conditions de travail
- participer à la préparation des réunions du C.H.S.C.T.D. et de mettre en place les visites de services, sites ou d'établissements de l'instance
- établir et mettre à jour les tableaux de bord et les indicateurs nécessaires au suivi de la politique de prévention départementale,
- préparer le plan de formation départemental en matière de prévention des risques professionnels et de santé et sécurité,
- coordonner le réseau des assistants de prévention des établissements (E.P.L.E.) et des assistants de prévention de circonscription en liaison avec l'inspecteur santé et sécurité au travail

Contacts pour les conseillers de prévention départementaux :

Meurthe et Moselle :

1^{er} degré : **Xavier THORÉ**
xavier.thore@ac-nancy-metz.fr
2nd degré : **Thierry BIENAIME**
thierry.bienaime@ac-nancy-metz.fr

Moselle :

1^{er} degré : **Jean-Jacques JESSEL**
jean-jacques.jessel@ac-nancy-metz.fr
2nd degré : **Maryline MATHIS**
maryline.mathis1@ac-nancy-metz.fr

Meuse :

1^{er} degré : **Franck DOGUET**
franck.doguet@ac-nancy-metz.fr
2nd degré : **Maryline MATHIS**
maryline.mathis1@ac-nancy-metz.fr

Vosges :

1^{er} degré : **Rodolphe SONNET**
rodolphe.sonnet@ac-nancy-metz.fr
2nd degré : **Thierry BIENAIME**
thierry.bienaime@ac-nancy-metz.fr